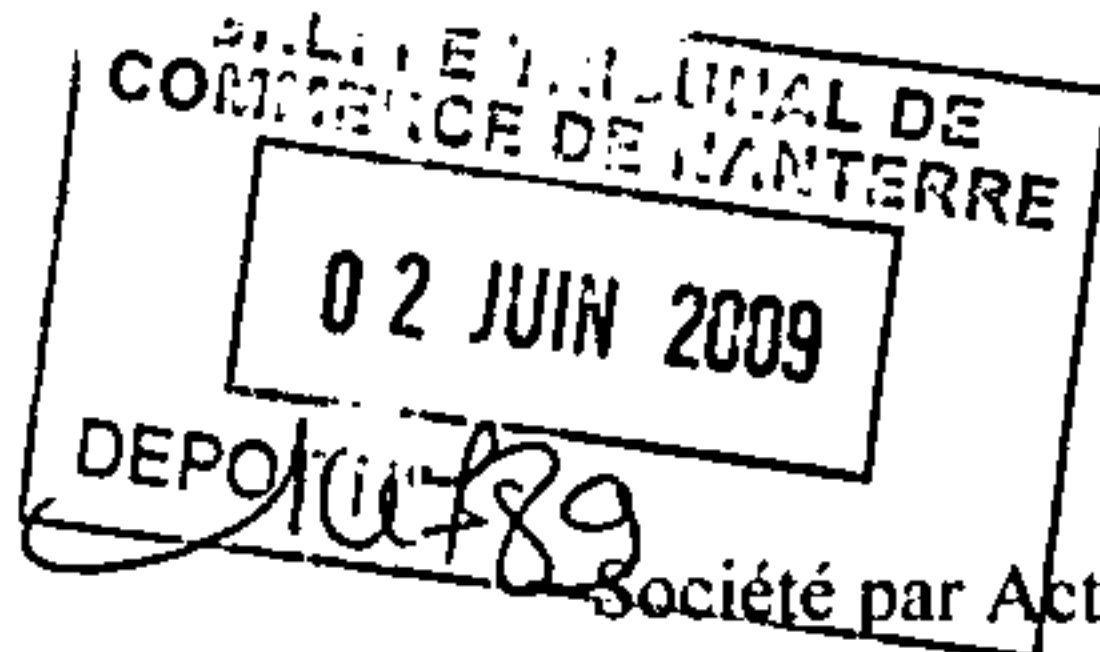




Certifié conforme

ALTITUDE

Société par Actions Simplifiée au capital de 499.483 Euros

Siège social : Tour Pacific – 11 Cours Valmy
92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

379 617 822 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept,
Le 28 décembre, à 15 heures,

Les associés de la société ALTITUDE SAS, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière du Président, à MONT-SAINT-AIGNAN (76130) – 1 rue François Perroux - Immeuble Magellan I, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par Monsieur Jean-Paul RIVIERE, actionnaire majoritaire de la société et seul associé présent.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul RIVIERE, en qualité de Président de la société.

Monsieur Hervé DOISY, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent mais excusé.

L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes de la société
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale nomme KPMG Audit, représentée par Monsieur Yves GOUHIR comme commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une durée de 6 exercices.

Cette résolution est adoptée.

H

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale nomme Monsieur Simon LUBAIS comme commissaire aux comptes suppléant de la société, pour une durée de 6 exercices.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes formalités, notamment de publicité et de dépôt, y afférentes.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture, par l'associé présent.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Riviere', with a long horizontal flourish extending to the left.

Jean-Paul RIVIERE